

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi  
MINISTERE DU COMMERCE ET DES PME  
Sotrac Mermoz Lot n°42 – Dakar  
B.P. 4037

---



***DOCUMENT DE PROGRAMMATION  
PLURIANNUELLE DES DEPENSES  
2020-2022***

---

PROVISOIRE

Août 2018

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
INTRODUCTION .....	3
<b>I. PRESENTATION GENERALE DU MIINISTERE .....</b>	<b>4</b>
<b>I.1. Missions.....</b>	<b>4</b>
<b>I.2. Organisation .....</b>	<b>5</b>
<b>I.2.1. Le Cabinet du Ministre .....</b>	<b>5</b>
<b>I.2.2. Le Secrétariat Général .....</b>	<b>6</b>
<b>I.2.3. Les Directions.....</b>	<b>6</b>
<b>I.2.4. Les autres Administrations et Structures sous tutelle ou rattachées .....</b>	<b>6</b>
<b>II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE .....</b>	<b>7</b>
<b>III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....</b>	<b>9</b>
<b>III.1. Objectifs stratégiques.....</b>	<b>10</b>
2. Intégration efficace du Sénégal dans le commerce international.....	10
<b>III.2. Axes stratégiques .....</b>	<b>10</b>
<b>III.2.1. Présentation des axes stratégiques du Ministère.....</b>	<b>10</b>
<b>Axe stratégique 2: le renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce international et l'amélioration de la compétitivité, l'accès aux marchés.....</b>	<b>11</b>
<b>Axe stratégique 3 : la promotion de l'Entreprenariat privé, de la TPE et des PME/PMI.....</b>	<b>11</b>
<b>Axe stratégique 4 : la promotion des produits locaux.....</b>	<b>11</b>
<b>Axe stratégique 5 : Le Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire des différents secteurs et de la mise en œuvre des politiques sectorielles.....</b>	<b>11</b>
<b>III.2.2. Présentation des Programmes.....</b>	<b>11</b>
<b>Programme 1 : Développement du marché intérieur et de la consommation .</b>	<b>12</b>
<b>Programme 5 : Pilotage, gestion et coordination administrative.....</b>	<b>13</b>
<b>IV. CADRE DE PERFORMANCE.....</b>	<b>15</b>
<b>V. PROGRAMMATION TRIENNALE DES DEPENSES.....</b>	<b>21</b>
<b>VI. Le dispositif de suivi-évaluation .....</b>	<b>24</b>
<b>Le suivi physique et financier.....</b>	<b>25</b>
<b>VII. Les difficultés dans la mise en œuvre.....</b>	<b>25</b>
<b>VIII. CONCLUSION.....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXES : PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>27</b>

## INTRODUCTION

L'introduction de la gestion axée sur les résultats (GAR) dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques consacre un changement fondamental de paradigme. On est ainsi passé du budget-moyens au budget-programmes dans l'allocation des ressources publiques. Ce changement traduit la volonté des Autorités à faire du budget de l'Etat un véritable outil de mise en œuvre de la politique de développement. Il s'inscrit aussi dans le respect *de la Directive de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de finances* et qui vise à doter les Etats-membres d'un cadre juridique pour se conformer aux meilleures pratiques internationales en matière de finances publiques.

Ces évolutions ont été fortement encouragées par un contexte mondial marqué par l'adoption en 2005 de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide au Développement (avec ses cinq Principes), renforcée par le Programme d'actions d'Accra en 2008.

Par ailleurs, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé depuis 2014 dans un nouveau modèle de développement économique et social : **le Plan Sénégal Émergent (PSE)**. Le PSE, qui fait suite à la Stratégie Nationale de Développement Économique et Sociale (SNDES), allie croissance économique et obligation de solidarité dans une même finalité de développement humain durable.

Le PSE repose sur trois (3) axes : (i) Transformation structurelle de l'économie et croissance (ii) Capital Humain, protection sociale et développement durable, (iii) Gouvernance, paix et sécurité. Il constitue aujourd'hui le cadre stratégique de référence qui guide l'ensemble des interventions dans le domaine du développement économique et social au Sénégal, notamment l'élaboration de documents de politiques et stratégies sectorielles.

Pour relever le défi de la mise en œuvre du PSE, il importe d'assurer sa cohérence d'ensemble et son articulation avec les politiques sectorielles de développement (LPSD). C'est dans cette dynamique que le Ministère du Commerce, de la consommation, du Secteur Informel et des PME (MCCSIPME) a validé le 27 mars 2018 sa nouvelle lettre de politique sectorielle dans un contexte de mise en œuvre prochaine des budgets programmes.

Cette Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) se positionne comme l'un des instruments phares de mise en œuvre des axes 1 et 2 du PSE, en articulation avec les autres secteurs productifs de l'économie et dans un contexte de globalisation et d'intégration régionale et sous- régionale. Elle s'appuie sur les acquis des Lettres de Politiques Sectorielles du Commerce et des PME, mais aussi sur le Document d'orientation stratégique du Département.

Le développement de la pluri annualité dans la gestion des finances publiques est l'une des ambitions et innovations du nouveau cadre harmonisé de la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA transposé dans la législation nationale.

L'élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et des Projets annuels de Performance (PAP) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de cette pluri- annualité budgétaire.

Le présent Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) vient mettre en cohérence les efforts entrepris par le département en vue d'accroître la contribution des sous-secteurs au développement économique et social. Il participe à l'atteinte des objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise, à l'horizon 2035, un Sénégal émergent avec une société solidaire dans un État de droit.

## **I. PRESENTATION GENERALE DU MIINISTERE**

### **I.1. Missions**

Sous l'autorité du Premier Ministre, le Ministère du Commerce et des PME, prépare et met en œuvre, conformément au Décret n° 2019-800 du 17 avril 2019, relatif aux attributions du Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises (PME), la politique définie par le Chef de l'Etat les domaines du commerce et de la petite et moyenne entreprise.

En vertu de ce décret, les attributions du Département sont regroupées en 2 pôles : le Commerce et la Consommation, d'une part, et d'autre part, le pôle entrepreneuriat qui regroupe les Petites et Moyennes Entreprises et le Secteur informel.

#### **Au titre du commerce et de la consommation :**

Il prépare et met en œuvre la législation et la réglementation applicables aux activités commerciales et, en particulier, celles relatives à la concurrence et aux prix.

Il veille à ce que les règles en matière d'échanges commerciaux soient adaptées à la taille et aux caractéristiques des entreprises des différents secteurs de l'économie.

Il veille à la protection des consommateurs, à l'approvisionnement correct des marchés et au bon fonctionnement des circuits de distribution.

II assure la promotion de la transformation des produits locaux ainsi que du consommer local.

En liaison avec les Ministres chargés de l'Economie, du Plan et de la Coopération, il est responsable des négociations commerciales internationales et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques régionales et sous-régionales relatives aux échanges avec l'extérieur.

#### **Au titre des Petites et Moyennes Entreprises (PME) :**

Il élabore et met en œuvre des stratégies pour le développement des PME et favorise l'éclosion de l'entrepreneuriat au sein de la société sénégalaise, y compris en

accompagnant la formalisation et le renforcement des capacités des unités du secteur informel.

Il conduit les politiques de mise à niveau des PME et des Petites et Moyennes Industries (PMI) afin de les rendre plus compétitives.

**Article 2.-** Le Premier Ministre et le Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises (PME), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

## **I.2. Organisation**

Pour assurer sa mission, le MCPME s'appuie sur un dispositif organisationnel constitué des services qui lui sont attribués dans le cadre du décret n° 2019 – 769 du 08 avril 2019 Portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

Il s'agit, outre le Cabinet et les services rattachés, le Secrétariat général, les Directions nationales et les autres Administrations et Structures rattachées ou sous tutelle.

### **I.2.1. Le Cabinet du Ministre**

- **L'Inspection interne des services** qui a pour mission de procéder, sur instruction du Ministre, au contrôle et à l'évaluation des structures centrales, régionales et des autres administrations ou établissements sous tutelle ;
- **Le Centre de Recherches, d'Analyse des Echanges et des Statistiques (CRADES)** qui a pour missions de fournir les informations statistiques et économiques pertinentes ainsi que d'effectuer les analyses nécessaires à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation de la politique commerciale et à la préparation des négociations commerciales tant bilatérales que multilatérales en vue de promouvoir le développement du commerce ;
- **La cellule d'intermédiation avec le secteur privé et le secteur informel** qui est chargée de définir et de mettre en œuvre une politique de promotion du secteur privé, de renforcer le dialogue entre les secteurs privé et public et d'encadrer le secteur informel vers la normalisation.
- **Le service de presse et de documentation** qui assure la gestion du parc informatique du département, la mise en œuvre du système d'information, le plein épanouissement informatique du département dans l'Intranet gouvernemental, ainsi que des questions d'information et de communication du département.
- **Le Haut Conseil de la Consommation** a pour mission d'éclairer les pouvoirs publics et les acteurs économiques sur les questions de consommation et de formation des prix et des marges au cours des transactions commerciales

### **I.2.2. Le Secrétariat Général**

Le Secrétaire général assiste le Ministre dans l'élaboration de la politique gouvernementale et, de manière générale, dans la formulation des politiques et actions publiques et en suit leur exécution. Sont rattachés au Secrétariat général :

- **la Cellule de Passation des Marchés** chargée, conformément au Code des Marchés publics, de veiller à la qualité des dossiers de passation de marchés ainsi qu'au bon fonctionnement de la Commission des Marchés du Ministère ;
- **La Cellule de Planification et d'Évaluation des Programmes et Projets** qui est chargée, en relation avec les partenaires au développement et les autres administrations du département, de : (i) l'élaboration des cadres stratégiques et opérationnels du Ministère, (ii) la préparation, l'élaboration, la planification et le suivi-évaluation des programmes et projets du ministère ;
- **le Bureau des Etudes et de la Législation** chargé notamment de faire mener des études dans les domaines du Commerce, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME et de l'élaboration et de la mise à jour des textes ;
- **le Bureau des Archives et de la Documentation** chargé de la conservation et de la gestion des archives du ministère ainsi que de la documentation ;
- **le Bureau du courrier commun** chargé de la réception, de l'enregistrement et de l'acheminement du courrier du Ministère.

### **I.2.3. Les Directions**

Les Directions du Ministère du Commerce, du secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME sont :

- **La Direction du Commerce Intérieur** chargée de la mise en œuvre de la politique définie en matière de consommation et de concurrence ;
- **La Direction du Commerce Extérieur** qui a pour mission de promouvoir le développement des échanges extérieurs et de favoriser l'intégration des entreprises dans le commerce international ;
- **La Direction des Petites et Moyennes Entreprises** qui a pour mission de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et des stratégies de promotion et de développement des petites et moyennes entreprises.
- **La Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement** qui a pour mission la gestion du personnel, des crédits et du matériel.

### **I.2.4. Les autres Administrations et Structures sous tutelle ou rattachées**

Les autres administrations rattachées et structures sous tutelle comprennent :

- l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) ;

- l'Agence sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX) ;
- la Fondation Trade Point Sénégal (TPS) ;
- l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME);
- le Bureau de Mise à Niveau (BMN) ;
- le Centre International pour le Commerce Extérieur du Sénégal (CICES) ;
- la Commission nationale de la Concurrence(CNC).
- la Bourse Nationale de Sous-traitance et de partenariat du Sénégal (BNSTPS) ;
- les Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal(CCIAS).

Le Ministère compte également des projets et programmes coordonnés par la structure suivante :

- **L'Unité Nationale de Mise en Œuvre du Programme Cadre Intégré Renforcé (UNMOCIR)** chargée de la coordination et de la mise en œuvre dudit programme visant à renforcer et à développer les capacités commerciales des secteurs public et privé impliqués dans le processus d'élaboration de la politique commerciale ;
- Projet de mise en place d'**un Système de Récépissé d'Entrepôt de Stockage** de Marchandises (SRE).

## **II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE**

Le Sénégal est membre de l'OMC depuis le 1er janvier 1995 et a intégré le groupe des PMA depuis le 12 avril 2001.

Il est évident que l'opérationnalisation de la ZLECAF est de nature à favoriser l'entreprenariat, l'emploi de la jeunesse et l'émancipation des femmes, cette jeunesse africaine en proie à toutes les tentations (exode rural, migration, trafic, criminalité transfrontalières).

Avec le lancement du Plan Sénégal Emergent (PSE) en 2014, le Sénégal a enclenché une dynamique de croissance économique en vue d'améliorer sensiblement les conditions de vie des populations et s'inscrire sur la trajectoire de l'émergence en 2035. En effet, la mise en œuvre des APE et la matérialisation de la zone de libre-échange continentale (ZLECAF); au-delà de la suppression des barrières passeront par l'amélioration et le renforcement de la compétitivité et de la productivité de notre économie. Autant de facteurs qui motivent l'état du Sénégal dans sa stratégie de développement économique à intensifier ses Programmes de renforcement de la compétitivité de ses entreprises, en particulier la mise à niveau initié depuis 2005.

En plus, les échanges commerciaux du Sénégal sont essentiellement réalisés avec la CEDEAO, mais aussi avec l'Union Européenne, deuxième partenaire commercial du Sénégal. D'ailleurs, en juillet 2014, l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, UEMOA) a été signé. Le Programme APE pour le

Développement devrait permettre aux entreprises sénégalaises de se mettre à niveau pour être plus compétitives sur le marché européen et mondial.

Cet objectif de développement économique et social décliné dans le PSE doit s'accommoder avec l'exigence d'ouverture des frontières que requiert la mondialisation de l'économie. En effet, la mise en œuvre des APE et la matérialisation de la zone de libre-échange continentale (ZLECAF)

Entré en vigueur le 30 mai 2019, la ZLECAF devient ainsi le plus grand espace d'échange commercial au monde. L'Afrique, avec une population estimée à 1,27 milliard de personnes, devrait atteindre 1,7 milliard d'ici à 2030 et 2,5 milliards d'ici à 2050, soit 26% de la population mondiale en âge de travailler, et près de 70% de cette population a moins de 30 ans et plus de la moitié est constituée des femmes.

Il est évident que l'opérationnalisation de la ZLECAF est de nature à favoriser l'entrepreneuriat, l'emploi de la jeunesse et l'émancipation des femmes.

Il convient aussi de noter que le secteur du commerce est aujourd'hui l'un des piliers de l'économie sénégalaise. Il contribue pour 16,1% à la formation du PIB (Source DPPE Structure du PIB Octobre 2016) et participe de façon significative au développement des investissements. Le commerce est placé au cœur de l'axe 1 du Plan Sénégal Emergent portant « transformation structurelle de l'économie et croissance ». Plusieurs interventions phares sont prévues pour améliorer la compétitivité des produits sénégalais et réduire le déficit de la balance commerciale : modernisation du commerce intérieur, construction d'infrastructures de stockage et de transport, mise en place d'un hub logistique intégré, construction d'un marché d'intérêt régional, etc.

Selon une publication de l'OCDE (Coup d'œil sur l'entrepreneuriat 2016), dans tous les pays (de l'OCDE), entre 70% et 95% des entreprises sont des microentreprises. Entre 2009 et 2013, le nombre total de PME dans l'économie totale a légèrement diminué aux États-Unis, mais a augmenté dans la zone euro. Le développement de la zone euro a été entraîné, dans de nombreux cas, par des microentreprises. Le secteur manufacturier de la zone euro a vu diminuer le nombre de grandes entreprises (0,4%), contrairement au secteur des services, où il a augmenté de 1%. Reflétant en partie les coûts d'entrée et l'intensité capitalistique plus élevés dans le secteur manufacturier, les PME des pays de l'OCDE sont dans une proportion disproportionnée dans les secteurs des services et de la construction.

Au Sénégal, l'importance des PME dans l'économie nationale et la création d'emplois n'est plus à démontrer. En effet, elles représentent près de 99,2% (Source : RGE) du tissu des entreprises et contribuent pour 30% au PIB. Les PME occupent 60% de la population active et concentrent 42% du total des emplois du secteur moderne.

Selon une étude sous les auspices de l'Organisation internationale de la Francophonie : « Le secteur informel représente plus de 50% de la valeur ajoutée globale du PIB des pays à faible revenu, plus de 80% de l'emploi total et plus de 90% des emplois nouvellement créés dans ces pays. Ses implications sont donc fortes sur les opportunités d'emplois, la productivité, les recettes fiscales et la croissance économique. Dans le même temps, le secteur informel pose d'énormes défis en termes de connaissances puisque, par définition, quelques-uns, sinon la plupart des aspects de l'informel ne sont pas ou peu documentés. »

Au Sénégal, les résultats du Recensement Général des Entreprises (RGE), publiés en 2017, ont révélé l'existence de 407 882 unités économiques sur l'ensemble du territoire national. Ces unités sont localisées à 60,4% dans les régions de Dakar et Thiès et constituées à 97,0% d'unités informelles.

Le secteur informel reste très développé et représente l'un des moteurs de l'économie. Il a besoin cependant d'être mieux organisé et structuré afin de contribuer plus efficacement à la croissance économique et à la création d'emplois durables.

C'est dans ce contexte que le département, après avoir défini son cadre d'intervention sur la base d'un processus inclusif et participatif avec l'ensemble des parties prenantes concernées des secteurs public et privé et la société civile compte mettre en œuvre sur l'horizon 2020-2021, les cinq programmes du DPPD.

### **III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

Le Ministère du Commerce, de la consommation, du Secteur informel et des PME est pratiquement lié à tous les secteurs d'activité, ce qui lui confère des missions à caractère horizontal. En effet, en dehors de l'organisation d'une partie de la production, le Ministère est responsable du suivi de deux moteurs économiques (parmi les trois), la consommation et l'exportation, qui s'ajoutent à sa contribution non négligeable à l'effort d'investissement.

L'activité du ministère comporte également une dimension sociale, notamment en ce qui concerne l'organisation et l'accompagnement du secteur informel mais aussi la protection des consommateurs. Mais le diagnostic des différents secteurs du département révèle un certain nombre de contraintes qui limitent sa contribution à la transformation structurelle de l'économie et à la croissance et globalement au développement économique et sociale du pays.

Le Ministère entend créer les conditions d'émergence d'un secteur privé fort, principal moteur d'une croissance économique soutenue, durable et inclusive, créateur d'emplois et de richesses permettant de renforcer l'insertion du Sénégal dans l'économie mondiale.

Il s'agira pour ce faire, de veiller à l'efficacité économique du marché, au renforcement de la compétitivité des grandes entreprises, à l'émergence d'un socle de PME performantes dans la production de biens et services ainsi qu'aux mutations positives du secteur informel.

### **III.1. Objectifs stratégiques**

L'objectif global de développement du secteur est de « ***Contribuer au développement de la compétitivité de l'entreprise privée, notamment de la PME, en valorisant les potentialités locales pour satisfaire convenablement la demande intérieure et tirer profit de l'intégration du Sénégal dans l'économie mondiale*** ».

Les objectifs spécifiques sont :

1. Consolidation de la sécurité et de la protection des consommateurs et amélioration de la régulation des marchés
2. Intégration efficace du Sénégal dans le commerce international
3. Développement de l'entrepreneuriat privé et modernisation du secteur informel
4. Promotion et valorisation des produits locaux
5. Amélioration du cadre juridique et institutionnel et de la gouvernance du Ministère

### **III.2. Axes stratégiques**

#### **III.2.1. Présentation des axes stratégiques du Ministère**

L'intervention du Ministère s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Axe stratégique 1: Sécurité et protection des consommateurs et régulation des marchés;
- Axe stratégique 2 : Intégration efficace du Sénégal dans le commerce sous régional, régional et international ;
- Axe stratégique 3 : Entrepreneuriat privé, PME et secteur informel ;
- Axe stratégique 4 : Promotion des Produits locaux ;
- Axe stratégique 5 : Cadre juridique et institutionnel et gouvernance du Ministère.

#### **Axe stratégique 1 : Le Renforcement de la sécurité et de la protection des consommateurs, et régulation des marchés**

Cet axe vise à mettre en place les conditions d'un fonctionnement transparent et efficace des marchés de produits et de services au bénéfice des entreprises et des consommateurs. A cet égard, l'accent sera mis principalement sur le renforcement de la sécurité et de la protection des consommateurs, sur l'amélioration de la concurrence et de la distribution et sur le renforcement de la régulation des marchés.

## **Axe stratégique 2: le renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce international et l'amélioration de la compétitivité, l'accès aux marchés**

La commercialisation des produits locaux sur le marché intérieur, le marché régional (UEMOA/CEDEAO) et sur les autres marchés internationaux est une préoccupation majeure à prendre en compte pour accroître les revenus des producteurs et des entreprises et faire du secteur du commerce le levier de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Cet axe vise à renforcer l'intégration du Sénégal dans le commerce régional et international.

## **Axe stratégique 3 : la promotion de l'Entrepreneuriat privé, de la TPE et des PME/PMI**

Elle vise à promouvoir et à développer l'entrepreneuriat privé à travers l'encadrement, l'appui financier et non financier au TPE et PME afin de renforcer la compétitivité de l'économie nationale et favoriser une croissance durable et inclusive.

## **Axe stratégique 4 : la promotion des produits locaux**

Cet axe vise à favoriser le développement soutenu du « consommer Sénégal » en vue d'inverser la balance commerciale de (+700 milliards) en 2035.

## **Axe stratégique 5 : Le Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire des différents secteurs et de la mise en œuvre des politiques sectorielles**

Cet axe vise à renforcer le cadre institutionnel de la mise en œuvre des politiques.

### **III.2.2. Présentation des Programmes**

Les différents objectifs stratégiques, déclinés en cinq axes d'interventions sont présentés en cinq programmes qui sont :

- Programme 1 : Développement du marché intérieur et de la consommation
- Programme 2 : Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce international
- Programme 3 : Promotion et développement de l'Entrepreneuriat privé et des PME/PMI
- Programme 4 : Promotion et valorisation des produits locaux
- Programme 5 : Pilotage, gestion et coordination administrative.

## **Programme 1 : Développement du marché intérieur et de la consommation**

Ce programme vise à renforcer davantage la sécurité et la protection des consommateurs, notamment dans les zones défavorisées, mais aussi à assurer une régulation plus efficace des marchés.

Pour atteindre cet objectif spécifique, les actions de développement à entreprendre toucheront :

- ✓ la concurrence et la consommation;
- ✓ la distribution et la régulation du marché ;
- ✓ les infrastructures et plateformes commerciales.

Il convient de noter qu'en 2020, l'accent sera mis sur la distribution et la régulation du marché ainsi que sur le développement d'infrastructures et de plateformes commerciales.

Pour chacune de ces trois actions, seront réalisées les activités suivantes :

### Résultats attendus :

Les principaux résultats sont :

- la protection et la sécurité des consommateurs et la régulation des marchés sont assurées
- Les infrastructures et plateformes commerciales sont mise en place

## **Programme 2 : Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce international**

Ce programme vise à renforcer l'intégration du Sénégal dans le commerce international à travers une offre compétitive de biens et services dans les secteurs prioritaires du PSE.

Pour atteindre cet objectif spécifique, les actions de développement à entreprendre porteront sur :

- ✓ les relations commerciales internationales ;
- ✓ l'intégration commerciale africaine ;
- ✓ la Promotion des exportations.

En 2020, la priorité sera surtout mis l'intégration commerciale africaine et la promotion des exportations.

### Résultats attendus :

Les résultats attendus de ce programme sont :

- Les exportations sont accrues et diversifiées pour les produits et services prioritaires
- Les capacités en négociation commerciale sont renforcées

### **Programme 3 : Promotion et développement de l'Entrepreneuriat privé et des PME/PMI**

L'objectif de ce Programme est d'améliorer la compétitivité des PME, en particulier, de celles du secteur informel en vue de contribuer de manière plus significative au PIB et au maintien de la nouvelle trajectoire de croissance de l'économie.

Dans cette perspective, les actions de développement envisagées portent sur :

- ✓ La Réglementation et les stratégies ;
- ✓ L'Incubation, l'accompagnement et la densification du tissu des PME;
- ✓ Le renforcement des capacités et la structuration du secteur informel.

Il convient de noter qu'en 2020, l'accent sera mis sur l'Incubation, l'accompagnement et la densification des PME à travers l'appui et l'encadrement des PME pour améliorer leur compétitivité et faciliter l'accès aux services financiers et non financiers.

#### Résultats attendus :

Les principaux résultats attendus sont :

- La structuration des PME est favorisée
- la compétitivité des PME est améliorée
- la transition du secteur informel vers l'économie formelle est effective

### **Programme 4 : Promotion et valorisation des produits locaux**

Ce programme vise à promouvoir et à valoriser les biens et services produits localement, particulièrement dans les secteurs prioritaires du PSE.

La politique de promotion et de valorisation des produits locaux passera par la mise en œuvre des actions de développement suivantes :

- ✓ Règlements et stratégie ;
- ✓ Promotion des produits « Made in Sénégal » ;
- ✓ Infrastructures et plateformes de promotion des produits locaux.

#### Résultats attendus :

Les principaux résultats attendus du programme sont :

- l'offre de produits locaux est développée et diversifiée
- l'accès au marché des produits locaux est amélioré (riz, oignons, etc.)

### **Programme 5 : Pilotage, gestion et coordination administrative**

Ce programme vise à améliorer le pilotage, la gestion et la coordination administrative pour une plus grande efficacité des actions du Ministère.

Les actions programmées pour l'atteinte de cet objectif sont :

- ✓ Le Pilotage ministériel
- ✓ La gestion et la coordination administrative.

#### Résultats attendus :

Les principaux résultats attendus du programme sont :

- le pilotage stratégique du ministère est renforcé ;
- la coordination administrative et la gestion du département est améliorée

#### IV. CADRE DE PERFORMANCE

Cadre de performance du Programme : Développement du marché intérieur et de la consommation

objectifs	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
Consolider la sécurité et de la protection des consommateurs et améliorer la régulation des marchés	la protection et la sécurité des consommateurs et la régulation des marchés sont assurées	concurrence et la consommation	Niveau de maîtrise de la situation du marché par l'Administration	Analyse des données sur les stocks et les prix	Rapport enquête DCI	enquête	2018	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant
			Taux de traitement des enquêtes en matière de pratiques anti concurrentielles constatées	Nombre d'enquêtes / nombre de cas constatés	Rapport CNC	Rapports de la Commission Nationale de la Concurrence et du Conseil national de la consommation	2018	100%	100%	100%	100%
		distribution et la régulation du marché	Taux de couverture en mois de la consommation nationale par la production locale	décompte	Rapports ARM	Exploitation rapport	2018				
			1- Oignon	décompte	Rapports ARM	Exploitation rapport	2018	7mois 10 jrs	7mois 12 jrs	8mois	9 mois
			2- Pomme de terre	décompte	Rapports ARM	Exploitation rapport	2018	8 mois 25 jrs	7 mois 27 jrs	8mois	9 mois
			3-Carotte	décompte	Rapports ARM	Exploitation rapport	2018	7 mois 25 jrs	7 mois 03 jrs	8mois	8 mois 15 jours
			Evolution de la production commercialisée des produits sous régulation	décompte	Rapport ARM	Exploitation rapport	2018	2,6%	3%	5%	6%

objectifs	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
	Les infrastructures et plateformes commerciales sont mise en place	infrastructures et plateformes commerciales	Nombres d'infrastructures stockage et de conservation mises en place	décompte	Rapports ARM	Exploitation rapport	2018	0	2	3	3
			Nombre de centres commerciaux modernes autorisés	décompte	Rapports DCI	Exploitation rapport	2019	5	4	3	2

## Cadre de performance du Programme 2: Renforcement de l'Intégration du Sénégal dans le commerce International

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
<b>Multiplier Les exportations du Sénégal par 2,5 à l'horizon 2023</b>	<b>Les exportations sont accrues et diversifiées pour les produits et services prioritaires</b>	<b>Promotion des exportations.</b>	Taux de croissance des exportations	(En-En-1)/En-1	ANSD DCE	exploitation rapport	2017	8,40%	10%	12%	12%
			Indice de diversification des exportations		ANSD/DCE	exploitation rapport	2018				
		<b>Intégration commerciale africaine</b>	Taux de croissance des exportations vers la sous-région	(En-En-1)/En-1	DCE et ANSD	exploitation rapport	2017	18%	20%	22%	25%
			Niveau de conformité aux engagements communautaires	Nombre d'engagement communautaire adopté/nombre total d'engagement	Rapport surveillance commerciale, revue annuelle des politiques projets et programmes de l'UEMOA	exploitation rapport	2018	60%	70%	80%	90%
	<b>Les capacités en négociation commerciale sont renforcés</b>	<b>Relations commerciales internationales</b>	Nombre de personnes formées sur les négociations commerciales internationales	décompte	DCE	Exploitation rapport	2018	ND	150	200	250
			Taux de prise en compte des positions officielles du Sénégal dans les négociations commerciales internationales	Nombre de préoccupation pris en compte/nombre total préoccupation		DCE	Exploitation rapport	2018	100%	100%	100%

## Cadre de performance du Programme 3: Promotion et développement de l'Entrepreneuriat privé et des PME/PMI

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
Améliorer la compétitivité des TPME et libérer le potentiel du secteur informel en vue d'une contribution plus significative à la croissance du PIB.	La structuration des PME est favorisée	Réglementation et stratégies	Textes sur la promotion des PME adoptés	Analyse de Données administratives	JORS/rapport DPM	Exploitation de rapport	2018	Non	Oui	oui	oui
			stratégie nationale de développement des TPME est opérationnelle	Analyse de Données administratives	Rapport DPME	Exploitation de rapport	2018	non	oui	oui	oui
	la compétitivité des PME est améliorée	Incubation, accompagnement et densification des TPE et MPME	Taux de traitement demande d'encadrement	<b>Nombre de demandes traités/ nombre total de demandes</b>	<b>Rapport ADEPME</b>	<b>Consultation</b>	<b>2017</b>	<b>97%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
			<b>Nombre de dossiers approuvés pour la mise à niveau globale</b>	décompte	Rapports du BMN	Exploitation rapports BMN ou décompte	2018	8	14	20	20
			Nombre de PME bénéficiaires de la mise à niveau spécifique	décompte	ANSD	Analyse statistique	2017	8	10	50	50
			Taux de décaissement du Fonds de Mise à Niveau	Volume prime décaissé/ volume total des prime	Rapports du BMN	Exploitation rapports BMN ou décompte	2018	57,40%	70%	75%	80%
	la transition du secteur informel vers l'économie formelle est effective	Renforcement de capacités et structuration du secteur informel.	<b>Nombre d'entreprises immatriculées au statut de l'entrepreneur</b>	décompte	<b>Rapport d'évaluation de l'appui budgétaire de l'UE</b>	<b>Consultation</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>30000</b>	<b>60000</b>	<b>90000</b>
			<b>Taux moyen de progression dans le segment des PME/Nombre d'unités informelles encadrées</b>	décompte	<b>Rapport ADEPME</b>	<b>Exploitation de rapport/décompte</b>	<b>2018</b>	<b>976</b>	<b>2242</b>	<b>2887</b>	<b>1287</b>

## Cadre de performance du Programme 4: Promotion et valorisation des Produits locaux

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source de données	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles			
							Année	Valeur	2020	2021	2022	
renforcer et valoriser davantage les biens et services produits localement, particulièrement dans les secteurs prioritaires du PSE	l'offre de produits locaux est développée et diversifiée	<b>Règlementation et stratégie ;</b>	Nombre de Textes sur la promotion des produits locaux adoptés	<b>Décompte</b>	<b>Rapport SRE</b>	<b>Exploitation de rapport</b>	<b>2018</b>	<b>1</b>	<b>2</b>			
				L'organe de régulation du SRE est fonctionnel	Recueil données administratives	SRE	Exploitation rapport	2018	Non			
				Stratégie « consommer Sénégal » opérationnelle	Recueil données administratives	Rapport DPME	Exploitation rapport	2018	non	oui		
		<b>Infrastructures et plateformes de promotion des produits locaux</b>	nombres d'exposants de produits locaux exposés par an	<b>décompte</b>	<b>RAPPORT CICES</b>	<b>Exploitation de rapport CICES</b>	<b>2018</b>		15000			
			Nombre de foires et expositions de produits locaux	<b>décompte</b>	RAPPORT CICES	Exploitation de rapport CICES	<b>2018</b>		5			
			<b>Nombre d'unité de transformation mise en place (oignons, mangue, anacarde)</b>	<b>décompte</b>			<b>2018</b>					
		<b>Mise à niveau</b>	Pourcentage des produits normalisés				<b>2018</b>					
	L'accès au marché des produits locaux est amélioré	<b>Promotion des produits « Made in Sénégal » ;</b>	<b>Taux de couverture en mois par produits de la consommation nationale par la production locale</b>	<b>Oignon</b>	<b>décompte</b>	<b>Rapport ARM</b>	<b>2018</b>					
				<b>Carotte</b>	<b>décompte</b>	<b>Rapport ARM</b>	<b>2018</b>					
				<b>Pomme de terre</b>	<b>décompte</b>	<b>Rapport ARM</b>	<b>2018</b>					
				<b>Riz</b>	<b>décompte</b>	<b>Rapport ARM</b>	<b>2018</b>					

## Cadre de performance Programme 5: PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE

Objectifs	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Méthode de calcul	sources	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
assurer une plus grande efficacité des actions du Ministère à travers un renforcement des capacités et un fonctionnement optimal de ses différents services.	Le pilotage stratégique du ministère est renforcé	Pilotage Ministériel	Taux d'exécution physique	Travail exécuté/travail planifié	rapport d'activités CEP	Exploitation rapport suivi programmes	2018	100%	100%	100%	100%
			Taux d'exécution budgétaire	Budget exécuté /budget prévu	rapport de suivi SG	Exploitation rapports suivi programmes	2018	100%	100%	100%	100%
	Gestion et coordination administrative et la gestion du département est améliorée	Gestion et Coordination administrative	Nombre d'outils de planification produits	décompte	système d'information suivi évaluation	exploitation rapport de suivi programmes	2018	3	3	3	3
			Taux de satisfactions besoins exprimés des structures	Nombre de structures satisfaites/ nombre total de structures	Rapport enquêtes DAGE	Exploitation rapport enquête	2018	ND	80%	90%	100%
			nombre de réunions de coordination	décompte	Cabinet du Ministre	Décompte	2018	ND	12	12	12

## V. PROGRAMMATION TRIENNALE DES DEPENSES

Programme	Actions	Crédits budgétaires 2020								
		personnel	biens et services	transferts courants	investissement exécutés par l'Etat		transfert en capital		Total	
		CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Total programme 1 :</b> Développement du marché intérieur et de la consommation	3	1 054 998 000	149 970 000	805 600 000	0	1 600 000 000	0	348 000 000	0	3 958 568 000
<b>Total programme 2 :</b> Renforcement de l'Intégration du Sénégal dans le commerce International	3	198 350 000	23 300 010	622 194 000	0	103 500 000	0	0	0	947 344 010
<b>Total Programme3</b> Promotion et développement de l'Entreprenariat privé et des PME/PMI	3	49 528 000	7 899 996	1 360 254 663	0	2 520 000 000	0	367 000 000	0	4 304 682 659
<b>Total Programme 4</b> Promotion et valorisation des Produits locaux	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Programme 5</b> PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE	5	368 459 380	127 329 408	521 773 000	0	0	0	0	0	1 017 561 788
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>18</b>	<b>1 671 335 380</b>	<b>308 499 414</b>	<b>3 309 821 663</b>	<b>0</b>	<b>4 223 500 000</b>	<b>0</b>	<b>715 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 228 156 457</b>

DECOUPAGE PROGRAMMATIQUE		BUDGETISATION								
		Crédits budgétaires 2021								
Programme	Actions	personnel	biens et services	transferts courants	investissement exécutés par l'Etat		transfert en capital		Total	
		CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total programme 1 : Développement du marché intérieur et de la consommation	3	1 076 097 960	152 250 000	750 600 000	0	1 600 000 000	0	300 000 000	0	3 878 947 960
Total programme 2 : Renforcement de l'Intégration du Sénégal dans le commerce International	3	202 317 000	22 800 000	412 800 000	0	103 500 000	0	0	0	741 417 000
Total Programme3 Promotion et développement de l'Entreprenariat privé et des PME/PMI	3	50 518 560	8 499 897	1 350 255 003	0	2 520 000 000	0	400 000 000	0	4 329 273 460
Total Programme 4 Promotion et valorisation des Produits locaux	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Programme 5 PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE	5	375 828 568	156 524 160	521 773 000	0	0	0	0	0	1 054 125 728
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>18</b>	<b>1 704 762 088</b>	<b>340 074 057</b>	<b>3 035 428 003</b>	<b>0</b>	<b>4 223 500 000</b>	<b>0</b>	<b>700 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 003 764 148</b>

DECOUPAGE PROGRAMMATIQUE		BUDGETISATION								
		Crédits budgétaires 2022								
Programme	Actions	personnel	biens et services	transferts courants	investissement exécutés par l'Etat		transfert en capital		Total	
		CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total programme 1 : Développement du marché intérieur et de la consommation	3	1 097 619 919	424 050 000	478 800 000	0	1 600 000 000	0	300 000 000	0	3 900 469 919
Total programme 2 : Renforcement de l'Intégration du Sénégal dans le commerce International	3	206 363 340	22 800 000	412 800 000	0	2 520 000 000	0	0	0	3 161 963 340
Total Programme3 Promotion et développement de l'Entreprenariat privé et des PME/PMI	3	51 528 931	8 499 997	1 350 255 003	0	103 500 000	0	400 000 000	0	1 913 783 931
Total Programme 4 Promotion et valorisation des Produits locaux	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Programme 5 PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE	5	383 345 139	156 524 160	521 773 000	0	0	0	0	0	1 061 642 299
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>18</b>	<b>1 738 857 329</b>	<b>611 874 157</b>	<b>2 763 628 003</b>	<b>0</b>	<b>4 223 500 000</b>	<b>0</b>	<b>700 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 037 859 489</b>

## **VI. Le dispositif de suivi-évaluation**

Le document de Programmation Pluriannuelle de la Dépense opérationnalise la lettre de politique sectorielle de Développement du Ministère son pilotage est adossé au dispositif adopté dans la dite LPSD.

Le pilotage stratégique du DPPD est assuré par le cabinet du Ministre en lien avec le comité technique de coordination, suivi et d'évaluation. Ce comité est présidé par le Secrétariat Général

En dehors des représentants des différentes directions et des autres administrations, ce comité compte deux représentants du Ministère de l'Economie, des finances et du Plan (DGB et la DFE) ainsi que les représentants des différents bailleurs intervenants dans le secteur.

Ce comité se réunit tous les 6 mois pour procéder à l'évaluation de la mise en œuvre du DPPD et formuler des recommandations. Ce comité peut aussi être réuni en sessions extraordinaires.

Conformément à sa mission, la cellule d'Etude et de Planification et de suivi-évaluation a en charge à la fois le renforcement des capacités des différents acteurs à la matière et la coordination des activités de suivi et d'évaluation. A ce titre, elle constitue le dispositif technique en charge de la définition des schémas de collecte, de la consolidation et de l'analyse des données, de la préparation et de la gestion des projets d'évaluation à mi-parcours ainsi que de la production des rapports de performance. Elle constitue l'interface technique entre les différents chefs de programmes et le DPPD en tant qu'instrument unifié de planification opérationnelle au niveau du secteur.

Les chefs de programme ont en charge la coordination la mise en œuvre des actions prioritaires inscrites dans leur programme. Aussi conformément à leur mission spécifique, ils devront veiller à l'exécution des actions entrant dans leur champ d'intervention. Ils participent au travail de coordination des différents sous-secteurs et doivent traduire la vision partagée et retenue dans le cadre du DPPD.

En matière de suivi, les chefs de programme coordonnent la collecte de données nécessaires au renseignement des indicateurs pré-identifiés dans le cadre de rendement. Par ailleurs, au regard des spécificités des programmes à leur charge, les chefs de composantes peuvent, en étroite collaboration avec la cellule, initier des projets d'étude et d'évaluation susceptibles d'accroître leur visibilité et de renforcer l'efficacité du programme dont ils ont la charge. Enfin, ils doivent prendre toute disposition nécessaire à l'accroissement des ressources notamment en procédant à des actions de levée de fonds. De façon plus spécifique, ils doivent produire des rapports semestriels au comité de suivi et de coordination. Ces rapports doivent rendre compte du niveau d'exécution physique et financière de leur programme.

## **Le suivi physique et financier**

Le suivi physique et financier est coordonné par le responsable du programme. Il fait l'objet d'un rapport semestriel dont sont destinataire le comité de suivi et de coordination et la cellule. Ce rapport comporte une présentation de différentes réalisations et des résultats enregistrés dans la mise en œuvre du programme, une analyse des difficultés structurelles susceptibles de compromettre l'efficacité du programme. Il doit par ailleurs formuler des pistes et recommandations susceptibles de renforcer sa performance.

Par ailleurs, le rapport comporte une partie présentant le niveau de mobilisation des ressources et l'exécution budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre des actions du programme. Il doit y être fait mention des difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources et l'exécution budgétaire.

Un rapport annuel de performance réalisé constitue la contribution du département à la Revue Annuel Conjointe et il est aussi prévu d'organiser une évaluation à mi-parcours et une « évaluation finale » des programmes. Le rapport de performance est réalisé par la cellule à partir des contributions des différents chefs de composantes et de la consolidation des données de suivi.

L'évaluation à mi-parcours vise à apprécier les niveaux d'efficacité, de cohérence et d'efficience. Les conclusions de cette évaluation devront permettre de formuler des recommandations susceptibles d'améliorer les performances de la mise en œuvre de la politique publique ou d'introduire des mesures correctives visant à assurer l'atteinte des résultats escomptés.

L'évaluation finale porte une dimension sommative et stratégique plus marquée. Elle est préparée et gérée par la cellule qui pourra s'appuyer sur l'expertise indépendante pour une plus grande fiabilité des résultats.

## **VII. Les difficultés dans la mise en œuvre**

Les contraintes majeures qui plombent l'action du département devront être levées pour permettre au Ministère de relever son défi majeur de rééquilibrage de la balance commerciale à travers :

- un renforcement des capacités d'offre ;
- un accroissement du potentiel commercial interne et externe à travers la promotion des filières porteuses tout en respectant les règles de la concurrence saine et transparente ;
- la création d'un environnement des affaires favorable à l'éclosion de Micro et Petites entreprises pour l'émergence d'un secteur privé fort et dynamique créateur d'emplois et de richesses ;

- le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère pour la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- l’accompagnement du secteur informel en lui facilitant l’accès aux services financiers et non financiers afin d’améliorer la contribution des unités de production informelle à la croissance et au développement économique et,
- la promotion de la consommation des produits Sénégalais.

## **VIII. CONCLUSION**

L’année 2020 correspond au basculement effectif du budget moyen au budget programme. Pour, le Ministère du Commerce et des PME, son document d’orientation a permis de définir les cinq programmes déclinés dans le Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses (DPPD). Il s’agit du Programme 1 : Développement du marché intérieur et de la consommation ; du Programme 2 : Renforcement de l’intégration du Sénégal dans le commerce international ; du Programme 3 : Promotion et développement de l’Entreprenariat privé et des PME/PMI ; du Programme 4 : Promotion et valorisation des produits locaux ; et du Programme 5 : Pilotage, gestion et coordination administrative.

Sur la période 2020-2022, l’enveloppe notifié au Ministère du Commerce et des PME, est de **Trente milliards deux cent vingt-huit millions cent cinquante-six mille quatre cent cinquante-sept (30 269 780 094 F CFA)**, par programme et par catégorie des dépenses. Pour l’année 2020, l’enveloppe prévue, sur ressources internes et hors personnel à cet effet, s’élève à **Six milliards soixante-dix-neuf millions quarante et un mille huit cent quarante-neuf francs (10 228 156 457F CFA)**.

Dans le cadre de l’exécution de ces crédits en 2020, la priorité d’intervention du département sera articulée autour des programmes 1,2,3,5 pour faciliter l’opérationnalisation de la réforme au sein du département.

## **ANNEXES : PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE**

# **PAP - PROGRAMME RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION DU SENEGAL DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL**

## *1. Identité du Programme*

- Monsieur ou Madame XXXXXXXX
- Directeur ou Directrice du XXXXXXXX
- Responsable du programme N° 2 : Renforcement de l'Intégration du Sénégal dans le Commerce International

## *2. stratégie du programme*

Ce programme vise à renforcer l'intégration du Sénégal dans le commerce international à travers une offre compétitive de biens et services dans les secteurs prioritaires du PSE.

Pour atteindre l'objectif spécifique fixé dans ce programme, les actions de développement à entreprendre se répartissent en trois catégories :

- ✓ Relations commerciales internationales ;
- ✓ Intégration commerciale africaine ;
- ✓ Promotion des exportations.

En 2020, la priorité sera surtout mis l'intégration commerciale africaine et la promotion des exportations.

Les résultats attendus pour chaque action de développement sont exposés ci-après.

### **a. Relations commerciales internationales :**

A travers la réalisation de cette action de développement le Ministère vise les résultats ci-après :

- ❖ R2.1 : les capacités du Sénégal en négociations commerciales internationales sont adéquates ;
- ❖ R2.2 : le mécanisme de dialogue public privé sur les négociations commerciales internationales fonctionne régulièrement ;
- ❖ R2.3 : les préférences et avantages commerciaux accordés au Sénégal sont mieux utilisés ;
- ❖ R2.4 : les résultats des négociations commerciales internationales sont mis en œuvre et suivis.

### **b. Intégration commerciale africaine :**

Par la mise en œuvre de cette action de développement, le Ministère vise les résultats suivants :

- ❖ R2.5 : La participation du Sénégal à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques commerciales régionales et sous régionales est déterminante ;
- ❖ R2.6 : Les instruments régionaux de promotion du commerce intracommunautaire sont mis en œuvre.

c. **Promotion des exportations :**

La conduite de cette action de développement permettra au Ministère de concrétiser les résultats suivants :

- ❖ R2.7 : la plupart des produits sénégalais sont labellisés et conformes aux standards internationaux de qualité ;
- ❖ R2.8 : la demande de promotion et d'accompagnement des exportateurs est satisfaite ;
- ❖ R2.9 : la présence commerciale du Sénégal sur les marchés régionaux et sous régionaux est renforcée ;
- ❖ R2.10 : la diffusion de l'information économique et commerciale est satisfaisante.

Ces trois actions seront réalisées :

***i. Relations commerciales internationales qui comportent les activités ci-après :***

- assurer le fonctionnement régulier du CNNCI qui passe par :
  - la dynamisation de la coopération interministérielle qui fera que toutes les compétences de l'Administration participent à la définition des objectifs de négociations commerciales du Sénégal, pour que le recours à des experts privés soit possible à travers des ressources dédiées mais de façon exceptionnelle ;
  - le renforcement de la synergie avec les missions diplomatiques du Sénégal en y disposant de représentants attitrés du commerce pour interagir directement avec eux comme c'est le cas pour les officiers de défense ou les Conseillers culturels ;
  - l'institutionnalisation de la concertation et de la coopération avec le secteur privé, non seulement dans la définition des positions de négociations commerciales, mais aussi dans la participation aux forums de négociation pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des intérêts économiques en jeu.
- mettre en place, au sein de la DCE, une Cellule d'Analyse de vulgarisation et de suivi des conventions et accords commerciaux, chargée de l'identification des opportunités qu'ils offrent et de l'évaluation de leur impact sur notre économie.

***ii. Intégration commerciale africaine pour dérouler deux activités :***

- faire un focus sur les opportunités créées par la proximité territoriale et les engagements réciproques pris par les pays africains en vue d'une meilleure intégration économique africaine ;
- mettre en place des sections spécialisées sur les questions d'intégration régionale et sous régionale au niveau du CNNCI et de la Cellule de Vulgarisation d'Analyse et de Suivi.

**iii. *Promotion des exportations qui suppose la réalisation des activités suivantes :***

- mettre en place, telle que prévue par les textes en vigueur, la dotation du Fonds de Promotion des Exportations qui réglera définitivement la question du fonctionnement optimal de l'ASEPEX et lui permettra d'accompagner à frais partagés les opérateurs à la conquête des marchés extérieurs. Il faudra aussi que la mise en place de ce fonds puisse permettre le fonctionnement optimal et la modernisation des infrastructures du CICES ainsi que la pérennité des interventions du Programme « Cadre intégré Renforcé ».
- identifier et vulgariser les opportunités commerciales auprès des opérateurs économiques avec une bonne collaboration de l'ASEPEX avec le CRADES
- mise en place, avec le concours de l'Association Sénégalaise de Normalisation, de mécanismes de soutien pour la labellisation et la conformité des produits aux standards de qualité.
- renforcer la synergie avec les missions diplomatiques du Sénégal pour faciliter la connaissance de l'environnement des affaires des pays de destination et leur permettre de prendre le relais des actions de promotion des exportations, en vue de les inscrire dans les axes opérationnels de la diplomatie économique.

**3. *cartographie administrative du programme***

Les différents services intervenants dans ce programme sont :

- ✓ Direction du Commerce Extérieur ;
- ✓ Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX).

Concernant les projets, nous avons :

- ✓ Programme cadre intégré renforcé ;
- ✓ Projet de l'intégration du commerce/formulation et soutien à la mise en œuvre d'une stratégie et de promotion ;
- ✓ Projet de soutien à la phase de durabilité du cadre intégré renforcé.

## I. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

## II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
						Année	Valeur	2020	2021	2022
Multiplier Les exportations du Sénégal par 2,5 à l'horizon 2023	Les exportations sont accrues et diversifiées pour les produits et services prioritaires	Promotion des exportations s.	Taux de croissance des exportations	ANSD DCE	exploitation rapport	2017	8,40%	10%		
			Taux de croissance en Valeur des exportations	ANSD	Analyse statistique	2017	1486,4 Md	1700 Md		
			volume des exportations	ANSD	Analyse statistique	2017	8,40%	10%		
			Nombre de produits exportés	ANSD/DCE	exploitation rapport	2018	1897			
		Intégration commerciale africaine	Taux de croissance des exportations vers la sous-région	DCE et ANSD	exploitation rapport	2017	18%	19%		
			Nombre d'instruments régionaux de promotion du commerce intracommunautaire mis en œuvre	Rapport surveillance commerciale, revue annuelle des politiques projets et programmes de l'UEMOA	exploitation rapport	2018				
	Les capacités en négociation commerciale sont renforcées	Relations commerciales internationales	niveau de maitrise de la situation par l'administration	DCE	Exploitation rapport	2018				

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
						Année	Valeur	2020	2021	2022
			Taux de prise en compte des préoccupations du Sénégal dans les négociations commerciale international			2018	100%			
			Niveau de conformité aux engagements communautaires	Rapport surveillance commerciale, revue annuelle des politiques projets et programmes de l'UEMOA	exploitation rapport	2018	60 %	80%		
			Nombre de mesures de défense et de protection commerciale utilisées	Rapports CNNCI	Exploitation rapport	2018				

*1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense*

Actions	Nature de dépense	Total
---------	-------------------	-------

	Personnel	B & S	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 2.1 : Relations commerciales internationales	0	12 426 672	100 000 000	0	0	0	0	0	112 426 672
Action 2.2 : Intégration commerciale africaine	198 350 000	4 660 002	0	0	0	0	0	0	203 010 002
Action 2.3 : Promotion des exportations	0	6 213 336	522 194 000	0	103 500 000	0	0	0	631 907 336
<b>Total</b>	<b>198 350 000</b>	<b>23 300 010</b>	<b>622 194 000</b>	<b>0</b>	<b>103 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>947 344 010</b>

### *Evolution des crédits du programme*

Nature de dépense	Année 2019	Année 2020	Année 2021	variations (2020-2019)
Personnel	192 526 666	198 350 000	202 317 000	5 823 334
Biens et Services	71 860 000	23 300 010	22 800 000	-48 559 990
Transferts Courants	300 000 000	622 194 000	412 800 000	322 194 000
Investissements exécutés par l'Etat				
AE	430 000 000	0	0	-430 000 000
CP	228 800 000	103 500 000	103 500 000	-125 300 000
Transferts en Capital				
AE	0	0	0	0
CP	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>793 186 666</b>	<b>947 344 010</b>	<b>741 417 000</b>	<b>-51 769 666</b>

### Tableau : Dépenses de personnel

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
-------------------	----------------	------------	----------	-----------------

Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce in	Intégration commerciale africaine	Hierarchie A	18	100 533 000
Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce in	Intégration commerciale africaine	Hierarchie B	24	86 568 000
Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce in	Intégration commerciale africaine	Hierarchie C	1	1 916 000
Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce in	Intégration commerciale africaine	Hierarchie D	5	9 333 000
<b>Total Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce in</b>			<b>48</b>	<b>198 350 000</b>

#### *4. Présentation des structures autonomes rattachées*

*Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations*

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles n+1
A <sub>1</sub> :Relations commerciales internationales	Coopérer avec le secteur privé dans la participation aux différents forums	50 000 000	Promotion des produits et services sénégalais stratégiques sur les marchés renforcée	Nombre d'entreprises participantes aux manifestations commerciales	200
	Identifier les opportunités et sensibiliser les opérateurs économiques	50 000 000	Les entreprises ont une meilleure maîtrise des marchés extérieurs	Nombre de PME primo-exportatrices	35
A <sub>2</sub> :Promotion des exportations	Sensibiliser les opérateurs sur la labellisation des produits	50 000 000	les capacités techniques et commerciales des entreprises sont renforcées	Nombre d'entreprises formées à l'export	230
	Accompagner les opérateurs vers une démarche qualité conforme aux standards internationaux	50 000 000	les capacités techniques et commerciales des entreprises sont renforcées	Nombre d'entreprises appuyés dans la démarche qualité	10
	Développer l'exportation des services	50 000 000	Les entreprises ont une meilleure maîtrise des marchés extérieurs	Nouveaux marchés pénétrés	3
	Contribuer au fonctionnement de l'ASEPEX	50 000 000	Promotion des produits et services sénégalais stratégiques sur les marchés est renforcée	Nombre de missions de prospection organisées	<b>3</b>
	Mettre en place la dotation du Fonds de Promotion des Exportations	50 000 000	Promotion des produits et services sénégalais stratégiques sur les marchés est renforcée	Nombre de participations à des manifestations commerciales	<b>16</b>
	Appuyer l'ASEPEX pour la participation aux foires et exposition	50 000 000	Promotion des produits et services sénégalais stratégiques sur les marchés est renforcée	Nombre d'entreprises participantes aux manifestations commerciales	<b>150</b>
<b>Total</b>		<b>400 000 000</b>			

### III. LES DEFIS ET LES CONTRAINTES

#### 1. *Les défis*

C'est par le commerce que les nations construisent leur émergence. Le grand défi à relever par ce sous-secteur consiste à une meilleure insertion de l'offre sénégalaise dans les chaînes de valeur sous régionales, régionales et internationales, aussi bien à travers ses produits que par ses entreprises.

De ce défi principal découle celui de l'efficacité du dispositif national d'appui aux exportations, autrement dit de son aptitude à permettre aux entreprises nationales de tirer le meilleur parti des opportunités nées des accords spécifiques qui lient, en matière commerciale, le Sénégal au reste du monde.

Le troisième défi que ce sous-secteur doit relever est celui de sa capacité à adapter les règles régissant le commerce sous régional, régional ou international aux intérêts nationaux lorsque celles-ci s'avèrent préjudiciables ou même défavorables aux entreprises sénégalaises et à leur développement.

#### ***Les contraintes***

La principale difficulté rencontrée dans le cadre la promotion et le développement des exportations est relative à la faible mobilisation de la ristourne annuelle équivalente à 10% de la redevance statistique et du prélèvement COSEC dédié aux exportations par l'ASEPEX, conformément au décret N° 2013-998 du 16 juillet 2013 abrogeant et remplaçant le décret N°2005-108 du 15 février portant création, organisation et fonctionnement de l'ASEPEX et à l'arrêté N 04956 du 19 mars 2014.

Pour l'exercice 2018, seulement 393 millions ont été mobilisés sur la redevance statistique, qui devrait se situer à environ 2,2 milliards. Cela a un impact réel sur la réalisation d'activités très importantes de l'ASEPEX.

En conséquence, la mesure principale à préconiser pour améliorer les performances de l'ASEPEX est de lui permettre de mobiliser les ressources allouées au niveau de la redevance statistique et de la subvention du COSEC et les mettre à disposition à temps.

La structure maîtrise bien les enjeux liés au positionnement des exportations comme levier de développement économique et social conformément aux objectifs du PSE. La mise à disposition de moyens suffisants permettra à l'ASEPEX d'avoir un niveau d'activités plus important et de jouer pleinement son rôle en tant qu'institution d'appui au commerce dédiée à la promotion et au développement des exportations.

# **PAP - PROGRAMME PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT PRIVE DES PMI/PME**

## **5. Identité du Programme**

- Monsieur ou Madame XXXXXXXX
- Directeur ou Directrice du XXXXXXXX
- Responsable du programme N° 1 : Promotion et développement de l'entrepreneuriat privé et des PME/PMI

### **1. Objectif et stratégie du programme**

L'objectif de ce Programme est d'améliorer la compétitivité des PME, en particulier, de celles du secteur informel en vue de contribuer de manière plus significative au PIB et au maintien de la nouvelle trajectoire de croissance de l'économie.

Dans cette perspective, les actions de développement envisagées portent sur :

- ✓ La Réglementation et les stratégies ;
- ✓ L'Incubation, l'accompagnement et la densification du tissu des PME;
- ✓ Le renforcement des capacités et la structuration du secteur informel.

Il convient de noter qu'en 2020, l'accent sera mis sur l'Incubation, l'accompagnement et la densification des PME à travers l'appui et l'encadrement des PME pour améliorer leur compétitivité et faciliter l'accès aux services financiers et non financiers.

Ces trois actions sont déclinées comme suit:

#### **i. Réglementation et stratégies:**

- mettre en œuvre la loi d'orientation relative aux PME dont le projet est déjà transmis à l'Assemblée nationale ;
- élaborer une stratégie nationale de sous traitance ;
- renforcer les moyens d'intervention de la DPME, pour lui permettre de conduire les réformes nécessaires à l'adaptation de l'environnement juridique des PME;
- intégrer la Lettre de Politique sectorielle des PME dans la nouvelle LPSD du Ministère.

#### **ii. Incubation, accompagnement et densification des PME :**

- développer une stratégie nationale d'incubation des PME ;
- densifier le tissu de PME notamment par l'accompagnement des porteurs de projets dans l'élaboration de business plan et l'appui à la recherche de financement;
- accompagner le renforcement de la compétitivité des PME dans leur croissance à travers les services non financiers mais aussi par les mécanismes de facilitation de l'accès au financement adéquat ;
- appuyer les PME en difficultés ;

- renforcer les ressources du Fonds à Frais partagés des PME, mécanisme destiné faciliter l'accès des PME à l'assistance technique (accès à de nouveaux marchés, accès à des institutions financières, développement de nouveaux produits...);
- accentuer la mise à niveau spécifique des PME pour améliorer leur compétitivité externe ;
- développer la sous-traitance dans les secteurs porteurs au Sénégal en particulier dans l'exploitation des ressources naturelles.

**iii. Renforcement de capacités et structuration du secteur informel :**

- Mettre en œuvre des mécanismes de formalisation des PME du secteur informel ;
- Mettre en œuvre des programmes de renforcement de capacités des acteurs du secteur informel.

**iv. action support:**

- assurer la coordination, la gestion et le suivi du programme
- assurer le pilotage réussi du programme.

**2. cartographie administrative du programme**

Les différents services intervenants dans ce programme sont :

- Direction des petites et moyennes entreprises ;
- Agence de Développement et d'encadrement des PME (ADEPME) ;
- Bureau de Mise à niveau ;
- Bourse Nationale de Sous-Traitance et de Partenariat (BNSTP).

Les projets concernés sont les suivants :

- Projet d'appui à l'ADEPME ;
- Fonds d'appui à la mise à niveau.
- Projet de Développement d'Entreprise de valorisation des produits locaux en milieu Rural (PRODEM)

# I. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles			
							Année	Valeur	2020	2021	2022	
Améliorer la compétitivité des TPME et libérer le potentiel du secteur informel en vue d'une contribution plus significative à la croissance du PIB.	La structuration des PME est favorisée	Réglementation et stratégies	Textes sur la promotion des PME adoptés	Analyse de Données administratives	JORS/rapport DPM	<b>Exploitation de rapport</b>	2018	Non	Oui	oui	oui	
			stratégie nationale de développement des TPME est opérationnelle	Analyse de Données administratives	Rapport DPME	<b>Exploitation de rapport</b>	2018	non	oui	oui	oui	
	la compétitivité des PME est améliorée	Incubation, accompagnement et densification des TPE et MPME	Taux de traitement demande d'encadrement	<b>Nombre de demandes traités/ nombre total de demandes</b>		<b>Rapport ADEPME</b>	<b>Consultation</b>	<b>2017</b>	<b>97%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
			<b>Nombre de dossiers approuvés pour la mise à niveau globale</b>	décompte	Rapports du BMN	Exploitation rapports BMN ou décompte	2018	8	14	20	20	
			Nombre de PME bénéficiaires de la mise à niveau spécifique	décompte	ANSD	Analyse statistique	2017	8	10	50	50	
			Taux de décaissement du Fonds de Mise à Niveau	Volume prime décaissé/ volume total des prime	Rapports du BMN	Exploitation rapports BMN ou décompte	2018	57,40%	70%	75%	80%	
	la transition du secteur informel vers l'économie formelle est effective	Renforcement de capacités et structuration du secteur informel.	<b>Nombre d'entreprises immatriculées au statut de l'entrepreneur</b>	<b>décompte</b>	<b>Rapport d'évaluation de l'appui budgétaire de l'UE</b>	<b>Consultation</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>30000</b>	<b>60000</b>	<b>90000</b>	
			<b>Pourcentage d'entreprises déposant un état financier</b>	<b>Nombre d'entreprises déposant des Etat financier/ nombre total d'entreprise</b>	<b>Rapports du CGA et de ONECCA</b>	<b>Consultation</b>	<b>2017</b>	<b>3%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>25%</b>	

Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
			Taux moyen de progression dans le segment des PME/Nombre d'unités informelles encadrées	décompte	Rapport ADEPME	décompte	976	2242	2887	1287	1500

## II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

### 1. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Actions	Nature de dépense							Total	
	Personnel	B & S	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		AE	CP
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP		
Action 3.1 : Réglementation et Stratégies	0	5 226 664	300 254 999	0	20 000 000	0	0	0	325 521 663
Action 3.2 : Incubation, Accompagnement et Densification des PME	0	658 333	809 999 665	0	2 500 000 000	0	367 000 000	0	3 677 657 998
Action 3.3 : Renforcement de capacité et Structuration du Secteur informel	49 528 000	1 974 999	249 999 999	0	0	0	0	0	301 502 998
Action support	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>49 528 000</b>	<b>7 899 996</b>	<b>1 360 254 663</b>	<b>0</b>	<b>2 520 000 000</b>	<b>0</b>	<b>367 000 000</b>	<b>0</b>	<b>4 304 682 659</b>

### 2. Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2019	Année 2020	Année 2021	variations (2020-2019)	Justification
Personnel	62 191 000	49 528 000	50 518 560	-12 663 000	
Biens et Services	8 500 000	7 899 996	8 499 897	-600 004	
Transferts Courants	1 350 255 000	1 360 254 663	1 350 255 003	9 999 663	
Investissements exécutés par l'Etat				0	

	<b>AE</b>	<b>10 300 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-10 300 000 000	
	<b>CP</b>	<b>2 131 045 165</b>	<b>2 520 000 000</b>	<b>2 520 000 000</b>	388 954 835	
<b>Transferts en Capital</b>						
	<b>AE</b>	<b>3 771 700 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-3 771 700 000	
	<b>CP</b>	<b>171 700 000</b>	<b>367 000 000</b>	<b>400 000 000</b>	195 300 000	
<b>TOTAL</b>		<b>3 723 691 165</b>	<b>4 304 682 659</b>	<b>4 329 273 460</b>	<b>-1 892 936 165</b>	

### 3. Justification des dépenses clés

#### a. Dépenses de personnel

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Promo et développement Entrepreneariat privé et des PME/PMI	Renforcement de capacité et Structuration du Secteur informé	Hierarchie A	3	15 996 000
Promo et développement Entrepreneariat privé et des PME/PMI	Renforcement de capacité et Structuration du Secteur informé	Hierarchie B	6	21 133 000
Promo et développement Entrepreneariat privé et des PME/PMI	Renforcement de capacité et Structuration du Secteur informé	Hierarchie C	3	6 413 000
Promo et développement Entrepreneariat privé et des PME/PMI	Renforcement de capacité et Structuration du Secteur informé	Hierarchie D	3	5 986 000
Promo et développement Entrepreneariat privé et des PME/PMI	Total Renforcement de capacité et Structuration du Secteur informé		15	49 528 000
<b>Total Promo et développement Entrepreneariat privé et des PME/PMI</b>			<b>15</b>	<b>49 528 000</b>

## b. Dépenses d'investissement

Libellé Action/projet	Activité/projet	AE demandées en 2020	Montant des CP sur AE antérieures	Montant des CP sur AE 2020	Total CP 2020	Prévision du solde d'AE non couverts par des CP à fin 2020
Action 3.2 : Incubation, Accompagnement et Densification des PME	Projet d'appui à l'ADEPME	ND	ND	400 000 000	200 000 000	200 000 000
	Fonds d'appui à la Mise A Niveau	ND	ND	200 000 000	167 000 000	33 000 000
	BMN	ND	ND	300 000 000	300 000 000	300 000 000
	Projet de développement d'entreprises en milieu rural	ND	ND	20 000 000	20 000 000	20 000 000

## 4. Présentation des structures autonomes rattachées

### Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME)

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles n+1
A <sub>1</sub> : Réglementation et Stratégies	Act 1 : Organiser des ateliers de sensibilisation et de formation sur l'entrepreneuriat	83 333 333	La densification du tissu des TPME est soutenue	Nombre d'entreprise immatriculées	
	... Mettre en place le réseau Sénégal PME au niveau central	83 333 333	Les interventions du dispositif d'appui et d'encadrement des TPME sont harmonisées et renforcées	Nombre d'accords de partenariat entre les acteurs signés, appliqués et évalués	
	Mettre en place le Conseil national des PME	83 333 333	Les interventions du dispositif d'appui et d'encadrement des TPME sont harmonisées et renforcées	Nombre d'accords de partenariat entre les acteurs signés, appliqués et évalués	
A <sub>2</sub> : Incubation, Accompagnement et Densification des PME	Contribuer aux actions de l'ADEPME (Projet d'appui à l'ADEPME)	83 333 333	Les besoins des TPME en services non financiers sont couverts	Taux de traitement de la demande	<b>100%</b>
	Contribuer au redressement des entreprises en difficultés	83 333 333	Les besoins des TPME en services non financiers sont couverts	Taux de traitement de la demande	<b>100%</b>
	Accompagner les PME dans leur croissance	83 333 333	Les besoins des TPME en services non financiers sont couverts	Taux de traitement de la demande	<b>100%</b>

	Déployer le réseau PME au niveau des régions	83 333 333	Les interventions du dispositif d'appui et d'encadrement des TPME sont harmonisées et renforcées	Nombre d'accords de partenariat entre les acteurs signés, appliqués et évalués	
	Accompagner les PME dans l'élaboration du business plan	83 333 333	Les besoins des TPME en services non financiers sont couverts	Taux de traitement de la demande	<b>100%</b>
	Renforcer le Fonds à Frais partagés des PME	83 333 333	Les besoins des TPME en services non financiers sont couverts	Taux de traitement de la demande	<b>100%</b>
Renforcement de capacité et Structuration du Secteur informel	Organiser des ateliers de renforcement de capacité pour le secteur informel	83 333 333	Les capacités des unités du secteur informel sont renforcées en vue de leur migration vers le secteur moderne	Niveau d'augmentation de la production des unités renforcées	
	Organiser l'identification des acteurs du secteur informel	83 333 333	Le processus de migration des acteurs du secteur informel vers le secteur moderne est effectif	Taux de progression de l'immatriculation des entreprises	<b>20%</b>
	Encourager la structuration du secteur informel	83 333 333	La densification du tissu des TPME est soutenue	Nombre d'entreprise immatriculées	
<b>Total</b>		<b>999 999 996</b>			

### III. LES DEFIS ET LES CONTRAINTES

#### **1. Les défis**

L'entreprise privée, dans sa configuration actuelle est le produit d'une culture importée. Le premier défi auquel est confronté ce sous-secteur est celui de la généralisation d'une culture entrepreneuriale moderne donc basée uniquement sur la recherche de l'efficacité économique.

Le deuxième défi, tout aussi crucial, est celui de l'organisation de l'environnement juridique, économique et social de l'entreprise aux fins de la rendre propice à sa viabilité et à sa vitalité.

De ces défis découlent celui de l'efficacité du dispositif national d'appui au développement de l'entrepreneuriat en général et des PME en particulier dans sa mission d'incubation, d'accompagnement et de soutien qui lui est assignée par les pouvoirs publics.

#### **2. Les contraintes**

La promotion et le développement de l'entrepreneuriat privé et des PME se trouve soumis entre autres contraintes :

- au coût élevé des facteurs de production (énergie, transport, télécommunications, main d'œuvre etc.) ;
- à l'indisponibilité de ressources longues pour répondre au besoin d'investissement des PME ;
- à une offre de services financiers peu adaptée aux besoins des PME etc.

# **PAP - PROGRAMME DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ INTERIEUR ET DE LA CONSOMMATION**

## 6. Identité du Programme

- Monsieur Ousmane MBAYE
- Directeur du Commerce intérieur
- Responsable du programme N° 1 : Développement du marché intérieur et de la consommation

## 7. Objectifs et stratégie du programme

Ce programme vise à renforcer davantage la sécurité et la protection des consommateurs, notamment dans les zones défavorisées, mais aussi à assurer une régulation plus efficace des marchés.

Pour atteindre cet objectif spécifique, les actions de développement à entreprendre toucheront :

- ✓ la concurrence et la consommation ;
- ✓ la distribution et la régulation du marché ;
- ✓ les infrastructures et plateformes commerciales.

Il convient de noter qu'en 2020, l'accent sera mis sur la distribution et la régulation du marché ainsi que sur le développement d'infrastructures et de plateformes commerciales.

Pour chacune de ces trois actions, seront réalisées les activités suivantes :

### ***i. la concurrence et la consommation :***

- préparer et partager les textes devant régir le nouvel environnement commercial du Sénégal conformément aux conventions, accords régissant le commerce international et aux dispositions communautaires, en les complétant et en les adaptant aux intérêts des opérateurs et des consommateurs nationaux ;
- réformer la Commission nationale de la Concurrence en l'adaptant aux dispositions communautaires et aux standards internationaux ;
- assurer un traitement diligent et équitable des plaintes en violation des règles en matière de concurrence et de consommation.

### ***ii. la distribution et la régulation du marché:***

- garantir la qualité des produits importés par une analyse systématique de leur composition physique et chimique, une bonne identification des signes officiels de qualité et d'origine, ainsi que par la mise en place d'un dispositif national de traçabilité des produits ;
- renforcer le contrôle de la qualité des produits locaux;

- renforcer la surveillance des circuits de distribution ;
- moderniser le fonctionnement des circuits de distribution en faisant respecter la réglementation;
- assurer le fonctionnement régulier des cadres de concertation sur le commerce intérieur;
- accroître les moyens d'intervention techniques en dotant les structures opérationnelles d'outils d'intervention plus performants (prélèvements et analyses des produits, métrologie, e-commerce, systèmes d'information géographique, etc.) pour faire face aux technologies utilisées par les contrevenants pour contourner les règles de commerce ;
- suivre le niveau des stocks et des prix pour garantir la disponibilité des produits de consommation et lutter contre la spéculation ;
- renforcer la régulation par un meilleur suivi des niveaux des stocks des produits agricoles conformément à la politique d'import-substitution pour la valorisation des productions agricoles locales.

**iii. les infrastructures et plateformes de commercialisation :**

- construire et équiper des infrastructures de stockage et de conservation;
- achever les travaux de construction du complexe sous régional de DIAOBE ;
- mettre en œuvre la stratégie de développement du commerce électronique par :
  - o la mise en place d'une plateforme nationale de commerce électronique ;
  - o la mise en place d'un réseau de terminaux de point de vente dans les entreprises de services ;
  - o et le renforcement du centre de formation en commerce électronique du Trade point et son extension aux chambres consulaires.
- Renforcer les capacités du CRADES pour l'amélioration de la veille commerciale;
- Renforcer les capacités de diffusion radiophonique de l'information commerciale du Trade Point.

8. cartographie administrative du programme

Les différents services intervenants dans ce programme sont :

- ✓ La Direction du commerce intérieur ;
- ✓ L'agence de régulation des marchés ;
- ✓ La Commission Nationale de la Concurrence ;
- ✓ Le Laboratoire Nationale d'analyse et d'essai ;
- ✓ Le Trade Point Sénégal.

Concernant les projets, nous avons :

- ✓ Projet d'appui à la conformité métrologique des produits et services pour la facilitation des échanges ;
- ✓ Projet d'équipements des infrastructures de stockage et de conservation ;
- ✓ Construction du complexe sous régional de DIAOBE ;
- ✓ Projet d'équipement du centre de formation en commerce électronique ;
- ✓ Projet de création radio des affaires.
- ✓ Projet pour la mise en place d'un système de Récépissé d'entrepôt

#### IV. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

objectifs	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Source	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
Consolider la sécurité et de la protection des consommateurs et améliorer la régulation des marchés	la protection et la sécurité des consommateurs et la régulation des marchés sont assurées	concurrence et la consommation	Niveau de maîtrise de la situation du marché par l'Administration	Analyse des données sur les stocks et les prix	Rapport enquête DCI	enquête	2018	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant
			Taux de traitement des enquêtes en matière de pratiques anti concurrentielles constatées	Nombre d'enquêtes / nombre de cas constatés	Rapport CNC	Rapports de la Commission Nationale de la Concurrence et du Conseil national de la consommation	2018	100%	100%	100%	100%
	distribution et la régulation du marché		Taux de couverture en mois de la consommation nationale par la production locale	décompte	Rapports ARM	Exploitation rapport	2018				
			1- Oignon	décompte	Rapports ARM	Exploitation rapport	2018	7mois 10 jrs	7mois 12 jrs	8mois	9 mois
			2- Pomme de terre	décompte	Rapports ARM	Exploitation rapport	2018	8 mois 25 jrs	7 mois 27 jrs	8mois	9 mois
			3-Carotte	décompte	Rapports ARM	Exploitation rapport	2018	7 mois 25 jrs	7 mois 03 jrs	8mois	8 mois 15 jours
			Evolution de la production commercialisée des produits sous régulation	décompte	Rapport ARM	Exploitation rapport	2018	2,6%	3%	5%	6%
	Les infrastructures et plateformes commerciales sont mise en place	infrastructures et plateformes commerciales	Nombres d'infrastructures stockage et de conservation mises en place	décompte	Rapports ARM	Exploitation rapport	2018	0	2	3	3
			Nombre de centres commerciaux modernes autorisés	décompte	Rapports DCI	Exploitation rapport	2019	5	4	3	2

## V. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

### 5. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Actions	Nature de dépense							Total	
	Personnel	B & S	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1.1 : Concurrence et Consommation	0	18 746 250	10 000 000	0	1 000 000 000	0	80 000 000	0	1 108 746 250
Action 1.2 : Approvisionnement et Régulation	1 054 998 000	131 223 750	478 800 000	0	600 000 000	0	113 000 000	0	2 378 021 750
Action 1.3 : Infrastructures et Plateformes commerciales	0	0	316 800 000	0	0	0	155 000 000	0	471 800 000
<b>Total</b>	<b>1 054 998 000</b>	<b>149 970 000</b>	<b>805 600 000</b>	<b>0</b>	<b>1 600 000 000</b>	<b>0</b>	<b>348 000 000</b>	<b>0</b>	<b>3 958 568 000</b>

6. Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2019	Année 2020	Année 2021	variations (2020-2019)	Justification
<b>Personnel</b>	943 031 040	<b>1 054 998 000</b>	<b>1 076 097 960</b>	111 966 960	
<b>Biens et Services</b>	152 250 000	<b>149 970 000</b>	152 250 000	0	
<b>Transferts Courants</b>	750 600 000	<b>805 600 000</b>	750 600 000	0	
<b>Investissements exécutés par l'Etat</b>					
<b>AE</b>	1 080 000 000	0	0	-1 080 000 000	
<b>CP</b>	334 125 000	<b>1 600 000 000</b>	<b>1 600 000 000</b>	1 265 875 000	
<b>Transferts en Capital</b>					
<b>AE</b>	1 156 000 000	0	0	-1 156 000 000	
<b>CP</b>	237 000 000	<b>348 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	111 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>2 417 006 040</b>	<b>3 958 568 000</b>	<b>3 878 947 960</b>	<b>-79 620 040</b>	

## 7. Justification des dépenses clés

### a. Dépenses de personnel

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Développement du marché intérieur et de la consommation	Approvisionnement et Régulation	Hierarchie A	65	412 068 000
Développement du marché intérieur et de la consommation	Approvisionnement et Régulation	Hierarchie B	133	595 097 000
Développement du marché intérieur et de la consommation	Approvisionnement et Régulation	Hierarchie C	8	17 377 000
Développement du marché intérieur et de la consommation	Approvisionnement et Régulation	Hierarchie D	13	30 456 000
<b>Total Développement du marché intérieur et de la consommation</b>			<b>219</b>	<b>1 054 998 000</b>

### b. Dépenses d'investissement

Action	projet	Cout global du projet	Montant exécuté n-1		Reste à programmer	Montant n		Montant n+1		Montant n+2	
			AE	CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Action 1.2 : Approvisionnement et Régulation</b>	<b>Projet d'appui à la conformité métrologique des produits et services pour la facilitation des échanges</b>	1 230 000 000	1 230 000 000	384 125 000	845 875 000	0	113 000 000	0	113 000 000	0	113 000 000
<b>Action 1.3 : Infrastructures commerciales</b>	<b>Projet d'édification d'infrastructure de stockage</b>	ND	622 000 000	100 000 000	–	0	100 000 000	0	100 000 000	0	100 000 000
	<b>Construction marché de Diaobé</b>	ND	0	0	–	0	0	0	0	0	0
	<b>équipement centre de formation commerce électronique</b>	ND	160 000 000	40 000 000	–	0	55 000 000	0	55 000 000	0	55 000 000
	<b>création radio des affaires</b>	ND	224 000 000	47 000 000	–	0	0	0	0	0	0

## 8. Présentation des structures autonomes rattachées

### - *La Commission nationale de la Concurrence (CNC)*

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2020
Concurrence et Consommation	Réformer la Commission nationale de concurrence	5 000 000	les règles de concurrence sont effectivement appliquées	Taux de traitement des enquêtes en matière de pratiques anti concurrentielles constatées	100%
	Recevoir et traiter les plaintes pour violation des règles de concurrence	5 000 000		Taux de traitement des infractions aux règles de consommation	100%
<b>Total</b>		<b>10 000 000</b>			

### - *Laboratoire Nationale d'analyse et d'essai*

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2020
Approvisionnement et Régulation	Examiner la qualité des produits importés	56 400 000	le marché intérieur est approvisionné avec des produits de qualité	Nombre de produits analysés par LANAC	ND
	Examiner la qualité des produits locaux	56 400 000		Niveau du plateau technique	ND
<b>Total</b>		<b>112 800 000</b>			

### - *Agence de Régulation des marchés*

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2020	
Infrastructures commerciales	Construire et équiper des infrastructures de stockage et de conservation	100 000 000	Les infrastructures de stockage et de conservation sont mises en place	Nombres d'infrastructures mises en place	2	
	Poursuivre et finaliser la construction du complexe sous régional de DIAOBE	0				
Approvisionnement et Régulation	Assurer le fonctionnement régulier des cadres de concertation	183 000 000	la commercialisation des produits agricoles promue	<b>Taux de couverture en mois de la consommation nationale par la production locale</b>	1- Oignon	7mois 12 jrs
	Surveiller le niveau des stocks de certains produits agricoles	183 000 000			2- Pomme de terre	7 mois 27 jrs
3-Carotte			7 mois 03 jrs			
<b>Total</b>		<b>466 000 000</b>				

- *Trade point Sénégal*

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2020
Infrastructures commerciales	Contribuer au fonctionnement de projets de développement du commerce électronique	185 900 000	Le commerce électronique est en expansion	Nombre d'entreprises formées en commerce électronique	ND
		55 000 000			
	Assurer la diffusion radiophonique de l'information commerciale	130 900 000	informations commerciales nécessaires sont disponibles et fiables		
	0				
<b>Total</b>		<b>371 800 000</b>			

## VI. LES DEFIS ET LES CONTRAINTES

### 3. Les défis

Ce Programme est à la base de l'impulsion du développement par le commerce. Les défis majeurs à relever sont :

- l'organisation de l'environnement et du fonctionnement du marché intérieur afin de les rapprocher le plus possible de la prééminence des critères de rentabilité dans les choix économiques ;
- L'efficacité du marché dont la vocation est de satisfaire à tout moment la demande des consommateurs dans les meilleures conditions économiques possibles ;
- la transparence économique liée à la disponibilité et à la fiabilité de l'information commerciale et à la loyauté des transactions en termes de qualité et de quantité pour une meilleure protection des consommateurs.

### 4. Les contraintes

Le développement du marché intérieur et de la consommation est entravé par de multiples contraintes, à savoir :

- L'insuffisance dans l'intégration des infrastructures commerciales dans les Plans Directeurs d'Urbanisme ;
- L'insuffisance des ressources pour assurer la sécurité et la protection des consommateurs, notamment dans les zones défavorisées, mais aussi à assurer une régulation plus efficace des marchés ;  
L'absence de magasin de stockage dans les différents services du commerce intérieur pour conserver les produits impropres à la consommation saisie en attente de destruction,
- L'insuffisance de moyen de contrôle de la qualité des produits dans les circuits de distribution.
- le manque d'équipements des services d'inspection et de surveillance des marchés (métrologie, état de dénuement matériel des brigades de contrôle, etc.) ;

## **PAP - PROGRAMME PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE**

### ***9. Identité du Programme***

- Madame **Madame Madeleine Suzanne LO**,
- Directrice de l'Administration générale et de l'Équipement
- Responsable du programme N° 5 : Pilotage, gestion et coordination administrative

### ***10. la stratégie du programme***

Ce programme vise à assurer une plus grande efficacité des actions du Ministère à travers un renforcement des capacités et un fonctionnement optimal de ses différents services.

Les actions programmées pour l'atteinte de cet objectif sont :

- ✓ Le Pilotage ministériel
- ✓ La coordination administrative.

Ces deux actions seront axées sur :

#### ***iv. Le pilotage ministériel :***

- Coordonner l'élaboration des stratégies d'intervention du département ;
- renforcer les moyens d'intervention du département en matière de suivi-évaluation.
- élaborer et mettre en œuvre un plan de communication;
- rendre plus efficace le dispositif de contrôle administratif et financier ;

#### ***v. La gestion et la coordination administrative:***

- Assurer la coordination de la concertation interministérielle avec les acteurs non étatiques autour des réformes juridiques,
- Diligenter les processus d'adoption des textes introduite dans les circuits adoption;
- Assurer le fonctionnement du dispositif de coordination administrative des actions sectorielles;
- le renforcement des capacités d'intervention de la Cellule de Passation des Marchés;

- mettre en place un dispositif de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences ;
- réaliser l'audit puis la stratégie sectorielle genre du Ministère ;
- suivre la mise en œuvre de ladite stratégie sectorielle et se connecter au dispositif de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le Genre et l'Équité ;

**vi. action support:**

- assurer la coordination, la gestion et le suivi du programme
- assurer le pilotage réussi du programme

**11. cartographie administrative du programme**

Les différents services intervenants dans ce programme sont :

- ✓ Le Cabinet ;
- ✓ Le Secrétariat Général ;
- ✓ La DAGE ;
- ✓ L'inspection interne ;
- ✓ La Cellule d'Études et de Planification ;
- ✓ La Cellule de Passation des marchés ;
- ✓ Le CRADES ;
- ✓ Cellule d'intermédiation avec le secteur privé et le secteur informel.

## VII. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectifs	Résultats escomptés	Actions	Indicateurs	Méthode de calcul	sources	Méthode de collecte de données	Situation de référence		Valeurs Cibles		
							Année	Valeur	2020	2021	2022
assurer une plus grande efficacité des actions du Ministère à travers un renforcement des capacités et un fonctionnement optimal de ses différents services.	Le pilotage stratégique du ministère est renforcé	Pilotage Ministériel	Taux d'exécution physique	Travail exécuté/travail planifié	rapport d'activités CEP	Exploitation rapport suivi programmes	2018	100%	100%	100%	100%
			Taux d'exécution budgétaire	Budget exécuté /budget prévu	rapport de suivi SG	Exploitation rapports suivi programmes	2018	100%	100%	100%	100%
	Gestion et coordination administrative et la gestion du département est améliorée	Gestion et Coordination administrative	Nombre d'outils de planification produits	décompte	système d'information suivi évaluation	exploitation rapport de suivi programmes	2018	3	3	3	3
			Taux de satisfactions besoins exprimés des structures	Nombre de structures satisfaites/ nombre total de structures	Rapport enquêtes DAGE	Exploitation rapport enquête	2018	ND	80%	90%	100%
			nombre de réunions de coordination	décompte	Cabinet du Ministre	Décompte	2018	ND	12	12	12

## VIII. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

### 2. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Actions	Nature de dépense						Total		
	Personnel	B & S	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 5.1 : Pilotage Ministériel		58 629 328		0	0	0	0	0	58 629 328
Action 5.2 : coordination administrative	368 459 380	68 700 080	521 773 000	0	0	0	0	0	958 932 460
Action support	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>368 459 380</b>	<b>127 329 408</b>	<b>521 773 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 017 561 788</b>

### 3. Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2019	Année 2020	Année 2021	variations (2020-2019)
<b>Personnel</b>	<b>375 108 000</b>	368 459 380	375 828 568	-6 648 620
<b>Biens et Services</b>	<b>156 524 160</b>	127 329 408	156 524 160	-29 194 752
<b>Transferts Courants</b>	<b>521 773 000</b>	521 773 000	521 773 000	0
<b>Investissements exécutés par l'Etat</b>				
AE	0	0	0	0
CP	0	0	0	0
<b>Transferts en Capital</b>				
AE	0	0	0	0
CP	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 053 405 160</b>	<b>1 017 561 788</b>	<b>1 054 125 728</b>	-35 843 372

#### 4. Justification des dépenses clés

##### a. Dépenses de personnel

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie A	27	235 458 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie B	25	82 518 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie C	9	24 454 380
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie D	12	26 029 000
<b>Total Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>			<b>73</b>	<b>368 459 380</b>

#### 5. Présentation des structures autonomes rattachées

*Chambre de commerce et d'industrie*

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles n+1
<b>Action 5.2 : coordination administrative</b>	Former les opérateurs économiques en entrepreneuriat	235 409 000	Les capacités des opérateurs économiques et des associations de consommateurs sont renforcées	Taux réalisation annuelle des besoins en renforcement de capacités	100%
	Mettre en place un dispositif de coaching pour les opérateurs économiques	235 409 000			
<b>Total</b>		<b>470 818 000</b>			

## IX. LES DEFIS ET LES CONTRAINTES

### **5. Les défis**

Le premier défi à relever consiste à montrer aux sénégalais les performances réalisées sur la base des moyens mis à sa disposition. Il s'agit de la redevabilité vis-à-vis des sénégalais. Ce défi sera relevé à travers la synergie dans la mise en œuvre de l'action publique, entre l'ensemble des sous-secteurs qui composent le Département. Cette synergie sera accompagnée par une stratégie de communication sans lequel point de résultats visibles.

A ces fins, le troisième défi qui n'est pas des moindres est celui de la compétence des ressources humaines et donc de leur aptitude à produire, dans le cadre d'un système de gestion axé sur les résultats, des performances de développement qui dépassent largement le niveau de ressources mises à leur disposition.

### **6. Les contraintes**

**Il existe un certain nombre de contraintes majeurs qui impact l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur. Il s'agit principalement de :**

- ☞ l'insuffisance des réunions de coordination régulières et systématiques au sein du Ministère ;
- ☞ l'insuffisance dans la coordination et les synergies entre les différentes structures en charge de la question des PME (début de partenariat entre l'ADEPME et le BMN qui ont signé une convention de partenariat) ou sur l'exportation (DCE, ASEPEX<sup>1</sup>, CRADES) ;
- ☞ l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation performant au sein du Ministère ;
- ☞ l'insuffisance du dispositif de contrôle interne au sein du Ministère ;
- ☞ un système d'information peu performant dans la plupart des services ;
- ☞ l'inadéquation entre le profil de formation du personnel pour certains postes ;
- ☞ l'insuffisance dans la capacité de mobilisation rapide des fonds alloués ;
- ☞ La faible diffusion des informations économiques et commerciales à l'endroit du secteur privé ;
- ☞ l'absence d'évaluation et d'actualisation des Politiques sectorielles (LPS Commerce, LPS PME) ;
- ☞ la désuétude de certains textes actuellement en cours de réforme (ex : loi 94-63 du 22 août 1994 sur les prix, la concurrence et le contentieux économique, loi 66-48 du 27 mai 1966 relatives aux contrôles des produits alimentaires et à la répression des fraudes) ;
- ☞ la faible utilisation, au sein du Ministère, des services développés et offerts par certaines structures (TPS, ADEPME, CRADES, etc.) ;
- ☞ la faiblesse des moyens humains, financiers et matériels du Ministère ;
- ☞ la faiblesse du budget alloué par l'Etat aux différents services du Ministère ;

---

<sup>1</sup> Convention signée entre la DCE et l'ASEPEX mais non appliquée

- ☞ l'insuffisance des cadres de coordination opérationnels avec les autres Ministères techniques et la faible prise en compte de la transversalité du commerce dans les politiques publiques ;
- ☞ le déficit de résultats désagrégés selon le genre ;
- ☞ l'insuffisance de ressources humaines qualifiées (ingénieurs et techniciens) dans les services d'inspection et de contrôle du département.